



# Aménager les espaces publics

Mesure de la Charte 2025-2040

## 2.1.1. S'adapter au changement climatique



### Vos besoins

Les espaces publics sont des lieux d'échange et de partage qui doivent être conçus et renouvelés pour être adaptés aux besoins actuels et futurs. Le changement climatique se fait déjà sentir dans vos espaces publics qu'il s'agisse des cours d'école, des places de villages ou des rues. Vous pouvez avoir pour projet aussi de réaménager vos espaces publics pour répondre à d'autres défis : améliorer la sécurité, l'accessibilité, moderniser les espaces et, au final, améliorer le cadre de vie, la santé des habitants et le vivre-ensemble.



### Nos solutions

Vous **mettre à disposition l'ingénierie du SMPNR** pour vos projets d'aménagement d'espaces publics : prise en compte des usages, accessibilité, désimperméabilisation, végétalisation...

Vous **appuyer** dans les différentes phases de votre projet : diagnostic, programmation, concertation, financement, suivi...

Vous accompagner pour **construire un plan de financement** et mobiliser les partenaires financiers

Aider à la **rédaction** des programmes et cahiers des charges au plus près de vos attentes et moyens

Proposer des parti-pris de **scénarios d'aménagement**

**Communiquer** et valoriser votre projet auprès des habitants ([cf. fiche 1.3](#))

### Des ressources mises à disposition

4 fiches pratiques éditées par le SMPNR "Aménager des espaces publics adaptés au climat de demain"



**Contactez-nous !**

Laure Chevillard : [l.chevillard@parc-pyrenees-ariegeoises.fr](mailto:l.chevillard@parc-pyrenees-ariegeoises.fr) ; 06 75 35 06 79